Aléas d’exploitation du GAEC de la Grenne

Ce document est un recueil des échanges que j’ai eu avec Denis HABERT, notre producteur pour les contrats « Volailles » et « Pommes de terre – Lentilles ».

Les différents aléas que Denis a rencontrés sont énumérés dans les points qui suivent. Ils sont à l’origine de difficultés de trésorerie, obligeant Denis à souscrire des emprunts.

# Baisse de la subvention d’aide à l’agriculture biologique

Cette subvention de 100 € par hectare et par an devait être octroyée durant 5 ans (engagement de l’état). Dans le cadre du GAEC de la Grenne (210 ha de surface cultivée), cette subvention représente 21000 € par an.

Un salarié coûte 25000 € par an à Denis qui a décidé d’embaucher une personne grâce à cette subvention ; ce salarié ne lui coûte donc que 4000 € par an.

Toutefois, au bout de la 2ème année, l’état a revu à la baisse la subvention qui est passée à 50 € par hectare. Le salarié coûte maintenant 14500 € par an, soit 10500 € par an de plus que le budget initialement prévu.

Il y a là une charge imprévue de 10500 € par an.

# Retard de versement des aides de la PAC

Ces aides représentent 48000 € pour l’année 2016. En attendant leur versement prévu le 15/12/2016, Denis a souscrit un emprunt durant l’été 2016.

Cette aide de 48000 € n’a toujours pas été versée au 8 janvier 2017.

Les banques ont convoqué Denis en février pour voir comment traiter ce retard de paiement.

Le cas de Denis n’est pas isolé et fait l’objet d’une mobilisation des agriculteurs biologiques (voir Annexe 1 : Documents remis par Denis lors de la distribution du 19/01/2017). La FNAB évoque des retards de paiement de plus d’un an ainsi que la perte de confiance des banques dans les engagements de l’état.

# Remplacement du tracteur

La boite de vitesse du tracteur de Denis s’est cassée au bout de 9000 heures de travail, sachant que la durée de vie moyenne d’un tracteur s’élève à 6000 heures (environ 5 ans). Le remplacement de cette boite de vitesse coûte 12500 euros et le tracteur est coté 25000 euros à l’Argus : le remplacement de la boite de vitesse n’est par conséquent pas judicieux, vu la valeur Argus du tracteur et le nombre d’heures de travail que le tracteur a déjà fourni.

Un tracteur neuf de bonne qualité coûte 100000 euros. Vu les difficultés de trésorerie de Denis, les banques ne veulent pas lui prêter de l’argent. Denis a donc dû s’acheter un nouveau tracteur en location longue durée.

# Mise aux normes

Le renouvellement des normes oblige Denis à régulièrement investir dans son exploitation pour respecter la réglementation. Deux investissements sont nécessaires dans les mois à venir pour respecter les nouvelles normes :

## Machine à mirer les œufs

Cette machine permet de calibrer la taille des œufs et de vérifier l’absence de fêlures.

Pour mémoire, un œuf fêlé reste bon 1 semaine après la ponte et Denis vend ses œufs dans les 3 jours qui suivent la ponte.

## Sas à 3 points pour l’accès aux bâtiments de l’exploitation

Suite aux épisodes de grippe aviaire, la réglementation impose un sas à 3 points (3 portes qui délimitent 2 zones) pour rentrer dans chaque bâtiment hébergeant des volailles.

Ce sas comporte une zone sale qui donne sur l’extérieur du bâtiment avicole et une zone propre qui donne accès à l’élevage avicole. La zone propre doit être équipée d’une adduction d’eau chaude et d’eau froide. Pour accéder à l’élevage, il faut enfiler des vêtements propres qui sont dédiés à chaque bâtiment avicole.

Denis doit ainsi équiper 12 bâtiments.

# Liste des abréviations

**ATR** : **A**vance de **TR**ésorerie

**FNAB** : **F**édération **N**ationale d’**A**griculture **B**iologique

**GAB** : **G**roupement des **A**griculteurs **B**iologiques

**GAEC** : **G**roupement **A**gricole d’**E**xploitation en **C**ommun

**GRAB** : **G**roupement **R**égional des **A**griculteurs **B**iologiques
**G**roupe de **R**echerche en **A**griculture **B**iologique

**MAE** : **M**esures **A**gri-**E**nvironnementales

**PAC** : **P**olitique **A**gricole **C**ommune

# Annexe 1 : Documents remis par Denis lors de la distribution du 19/01/2017







